

## Charte du parrainage

Le parrainage est avant tout une aventure humaine, portée par l'envie de mener à bien un projet surtout basé sur l'entraide.

Dans le cadre du TAM, celui-ci repose sur l'échange et le respect mutuel afin d'instaurer une relation de confiance indispensable.

Il s'agit d'une relation liant un parrain ou une marraine ayant une certaine expérience de la première année et un élève de PACES. Ce parrain ou cette marraine est un étudiant inscrit en médecine, pharmacie, dentaire, kinésithérapie, maïeutique, ergothérapie ou psychomotricité.

Le parrainage permet de mettre en place un accompagnement personnalisé doublé d'un soutien psychologique et moral grâce à l'engagement bénévole des tuteurs.

### Rôle du parrain ou de la marraine

- Le parrain ou la marraine doit s'engager à apporter tous les conseils et l'aide nécessaires aux PACES et ce, durant toute l'année. Il s'agit d'un **engagement sur la durée**.
- Le parrain ou la marraine doit être **disponible** et souple (sans être aux ordres de son filleul) afin de partager au mieux son expérience, ses connaissances et sa méthodologie. Il doit également être disponible pour répondre aux questions posées (fonctionnement de la faculté, vie étudiante).
- Le parrain ou la marraine doit être **respectueux** envers les PACES. Il ne doit pas abuser de son statut.
- Le parrain ou la marraine s'engage (si le PACES le souhaite) à suivre régulièrement ses résultats (tutorat, concours blanc...).
- Le parrain ou la marraine s'engage à **alerter** les chargés de mission (CM) bien être et parrainage en cas de situations critiques telles que la détresse psychologique.
- La **régularité**, le **sérieux** et **l'envie d'aider** les PACES sont indispensables et vous vous y engagez.
- Le parrain ou la marraine sont bénévoles ; il s'agit donc bien d'une **démarche volontaire** et à vocation non lucrative.

## Rôle du filleul

- L'étudiant(e) s'engage à **solliciter l'aide** de son parrain ou marraine régulièrement, en fonction de ses besoins mais sans abus. En effet, il faut être **raisonnable** et cette relation ne doit pas nuire à la vie personnelle du parrain ou de la marraine.
- L'étudiant(e) contacte son parrain ou sa marraine dans le but d'obtenir un **conseil**, un **avis**, la réponse à une question et un **soutien** mais pas dans le but que celui-ci ou celle-ci travaille à sa place (*aide aux révisions, réalisation de fiches sur-mesure...*).
- L'étudiant(e) ne doit pas trop poser de questions de cours à son parrain ou sa marraine ; en effet, le forum, les séances de QCM et les Night Tuto sont là pour ça.
- L'étudiant(e) ne doit pas **reprocher** à son parrain/marraine des choses qui ne sont pas de son fait (exemple : QCM trop difficiles, retard d'une séance de QCM...) mais peut **prévenir** son parrain ou sa marraine des dysfonctionnements rencontrés pour qu'il puisse avoir un retour au TAM.
- L'étudiant(e) ne doit pas laisser son parrain dans l'expectative et le flou ; il doit lui répondre ou lui indiquer de façon claire qu'il n'a finalement pas besoin d'aide.
- L'étudiant(e) doit être **respectueux(se)** envers son parrain ou sa marraine.
- L'étudiant(e) ne doit pas exiger une réponse instantanée à ses questions car son parrain/marraine a également une vie et des études à mener.

**L'engagement et le respect mutuel du parrain/marraine et de l'étudiant en PACES est essentiel au bon fonctionnement du parrainage.**